d'une part le complément de salaire journalier nécessité par ses charges familiales, et d'autre part l'assurance contre les principaux risques auxquels il est exposé (accidents, maladie, invalidité, vieillesse).

La question de la rémunération du travail n'a pas seulement un aspect professionnel; du fait que la vie de la famille repose sur cette rémunération, elle intéresse évidemment la famille en tant

qu'institution.

Les élections aux Conseils des Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales sont pour les catholiques sociaux une occasion de rappeler cette notion sociale du salaire qui sauvegarde la dignité du travailleur en lui permettant d'assurer par la rémunération de son travail la vie des siens.

Considérant l'aspect à la fois professionnel et familial de ces élections, ils croient nécessaire de rechercher l'application concrète des

principes posés.

1º Îl paraît souhaitable que dans les Conseils d'administration des Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales comme dans les grands organismes qui intéressent directement la vie de la famille, une représentation de droit plus large soit assurée à la famille sous la forme de représentants désignés par les Associations Familiales, nationales et départementales.

Une modification de la loi doit être demandée à cet effet. Dans les circonstances présentes, la famille n'ayant pas la représentation à laquelle elle a droit, il faut se féliciter que dans un grand nombre de circonscriptions des listes d'entente entre professionnels et familiaux

aient été constituées.

2º Là où l'entente n'a pu se réaliser, les électeurs ont le choix entre

les listes professionnelles et familiales.

Il est cependant souhaitable que les travailleurs chrétiens, électeurs à la Sécurité Sociale et aux Allocations Familiales, portent leurs voix sur les listes présentées par la C. F. T. C. Celle-ci est l'institution assurant normatement la représentation des travailleurs chrétiens dans le domaine professionnel; elle a toujours défendu la cause familiale et, dans la constitution de ces listes, a tenu largement compte de la représentation des intérêts familiaux.

Il importe au surplus de rappeler que les prochaines élections, qu'on le veuille ou non, constituent une épreuve de force, dont l'issue

aura de graves conséquences pour l'avenir du Pays.

Les Semaines Sociales de France. L'Union Féminine Civique et Sociale. L'Action Populaire.

CHRONIQUE DIOCESAINE

La jeunesse rurale à Paris

Plus d'une fois au cours de l'hiver, en parlant du Congrès à venir et en invitant les Jeunes à y participer, les militants ont suscité le témoignage d'Anciens, de ceux qui firent le Congrès de 39. Leur enthousiasme après dix ans, aussi vibrant mais plus profond, peut-être encore, allumait l'envie chez les Jeunes de 1950. Et ceux-là qui